

# Modalités départementales d'évaluation des apprentissages (MDEA)

Département  
Technologie du Génie Civil

Modalités adoptées en Département le 19 mai 2022

Approuvées par la Direction des études le 10 juin 2022

Mise en garde – Session Automne 2022

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et son contenu peut être modifié sans préavis, selon les travaux départementaux en cours.

La Direction des études du Cégep André-Laurendeau, le 29 août 2022

## TABLE DES MATIÈRES

1	Seuils conditionnels de réussite des cours (2.4.3) .....	3
2	Moyens choisis pour s'assurer de l'équité des évaluations et leur adéquation avec les objectifs terminaux du cours (2.5).....	3
3	Circonstances permettant l'exclusion d'un étudiant ou d'une étudiante pour des raisons de sécurité (7.1.2).....	3
4	Évaluation de la communication écrite et orale (7.2).....	3
5	Remise en retard d'un travail (7.4) .....	4
6	Évaluation des apprentissages dans les cours de première session (7.6).....	4
7	Modalités de révision de notes (7.10.11).....	4
8	Le déroulement d'une évaluation sommative .....	4
	Annexe : Grilles d'évaluation de la communication écrite et orale en Technologie du génie civil.....	5

## **1 Seuils conditionnels de réussite des cours (2.4.3)**

Lorsque le plan-cadre prévoit un seuil de réussite multiple, l'obtention de la note de passage est requise pour chacun des modes d'évaluation indiqués. Seuls les cours de laboratoire avec manipulation et le cours porteur de l'ESP ont un seuil de réussite multiple.

## **2 Moyens choisis pour s'assurer de l'équité des évaluations et leur adéquation avec les objectifs terminaux du cours (2.5)**

Les membres d'une même équipe-cours doivent partager le même plan de cours et s'assurer de leur arrimage avant le début de la session. Ainsi, ils tiennent une rencontre à l'étape de l'élaboration des plans de cours pour s'assurer que l'ensemble des évaluations sont en adéquation avec les objectifs terminaux du cours et que les moyens utilisés sont équitables (pondération, critères d'évaluation, tâches similaires).

## **3 Circonstances permettant l'exclusion d'un étudiant ou d'une étudiante pour des raisons de sécurité (7.1.2)**

La personne étudiante qui met en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui dans les cours de laboratoire avec manipulation sera immédiatement expulsée du laboratoire pour la journée en cours. Les motifs menant à une expulsion peuvent être un équipement de protection individuel (EPI) incomplet ou inadéquat, des manipulations jugées à risque par l'équipe enseignante ou tout autre comportement dangereux dans une situation impliquant des produits dangereux.

Si une évaluation est associée au cours manqué, celle-ci sera traitée comme une absence non-justifiée entraînant la note de zéro (0) (PIEA, article 7.7.1).

L'étudiant ou l'étudiante sera autorisé.e à réintégrer le laboratoire au cours suivant s'il se conforme aux normes de sécurité exigées par le cours.

## **4 Évaluation de la communication écrite et orale (7.2)**

La qualité de la langue est évaluée dans les rapports de laboratoire, les textes écrits, les présentations orales et dans l'épreuve synthèse de programme. Elle ne l'est pas dans les examens.

L'enseignant.e peut refuser tout travail jugé insatisfaisant au niveau de la syntaxe, de la clarté des idées exprimées ou de l'orthographe. Un délai d'au plus deux (2) jours ouvrables sera accordé à l'étudiant. e pour refaire son travail.

L'évaluation de la communication orale et écrite se fait en contexte de manière qualitative et positive. La performance de l'étudiant. e sera décrite à l'aide d'une échelle descriptive selon les grilles critériées fournies en annexe et des points lui seront accordés selon la qualité de sa communication à travers les évaluations mentionnées.

La pondération accordée à la langue écrite et orale est de 10 % dans ces évaluations.

## **5 Remise en retard d'un travail (7.4)**

Tout travail remis en retard sans motifs raisonnables pourra être pénalisé jusqu'à 10% de la note totale du travail par jour ouvrable de retard. Si le travail est remis par l'étudiant après que l'enseignant ait remis les copies corrigées aux autres étudiants, alors ce travail pourrait se mériter la note zéro.

## **6 Évaluation des apprentissages dans les cours de première session (7.6)**

Pour faciliter la réussite en première session, les moyens suivants sont mis en place :

- La somme des mesures d'évaluation sommative de la première moitié de la session devra compter pour au moins 20% et d'au plus 50% de la note finale.
- De façon générale, l'évaluation certificative des cours de première session est de 30% et est prépondérante. Toutefois, si l'évaluation certificative se déroule en plusieurs parties, sa pondération pourra s'élever à un maximum de 35%.

## **7 Modalités de révision de notes (7.10.11)**

Lors d'une demande de révision de note, le comité de révision de note entend l'étudiant et l'enseignant concerné. Le comité de révision de note peut réviser l'ensemble de l'évaluation certificative en présence de l'enseignant concerné afin de s'assurer que la sanction (réussite vs échec) décernée à l'étudiant est la bonne en ce qui concerne l'atteinte des objectifs terminaux du cours.

## **8 Le déroulement d'une évaluation sommative**

Lors d'une évaluation, seul le matériel autorisé par l'enseignant doit être présent sur la table de l'étudiant; la présence de tout autre matériel entraîne l'annulation de l'évaluation de cet étudiant.

L'étudiant qui quitte le local de classe durant une évaluation sans autorisation renonce à poursuivre cette évaluation et elle lui est retirée.

## **Annexe : Grilles d'évaluation de la communication écrite et orale en Technologie du génie civil**

## OUTIL D'AIDE À LA CORRECTION DU FRANÇAIS ÉCRIT ET CODES DE CORRECTION

CODES	C	D*	O
	<b>COMPRÉHENSION</b>	<b>NORMES, LEXIQUE/GLOSSAIRE DE LA DISCIPLINE</b>	<b>ORTHOGRAPHES D'USAGE ET GRAMMATICALE</b>
À évaluer	<b>Marqueurs de relation, pronoms, mots, vocabulaire de base</b>	<b>Mots, termes et expressions, normes ou conventions propres à la discipline</b>	<b>Mots</b>
Explications	La compréhension textuelle s'évalue en fonction des composantes suivantes : Le choix des marqueurs de relation, la reprise des pronoms et des informations sont les éléments de base. Le choix du vocabulaire de base à évaluer sur sa justesse, la variété, le niveau de langue (soutenu, standard, populaire <a href="#">Info</a> ) et la gestion des anglicismes ( <a href="#">Info</a> ).	Le vocabulaire, les termes ou expressions sont propres à la discipline. La rédaction respecte les normes spécifiques en ce qui concerne le style rédactionnel ou la stratégie d'écriture qu'exige les différents formats : devis, rapport technique, administratif, scientifique, compte rendu, lettre professionnelle, etc. ( <a href="#">Info</a> ). Respect des conventions d'écriture en génie civil. Respect des normes de l'écriture inclusive, le cas échéant.	Les mots sont écrits correctement selon le dictionnaire, ce qui inclut également l'emploi adéquat de la minuscule et de la majuscule. Les mots écrits respectent les règles de grammaire : accord en genre, en nombre, de verbe et la gestion des homophones (éviter la confusion).
* D Exemples	<i>Mur coupe-feu et non protège-feu.</i> <i>La Seconde Guerre mondiale et non la seconde guerre mondiale.</i> <i>Différencier coopération économique de commerciale.</i>	<i>Psychothérapie existentielle et non existentielle.</i> <i>Différencier le flou de bougé du flou de mouvement.</i> <i>Différencier mémoire vive de mémoire cache.</i>	<i>Dialectique et non dialetique.</i> <i>Équation logarithmique et non logarythmique.</i> <i>Différencier la moyenne de la médiane.</i>

## TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL - GRILLE D'ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

NIVEAU DE MAÎTRISE DU FRANÇAIS ÉCRIT   ÉVALUATION				
	EXCELLENT 10	APPROPRIÉ 8	PASSABLE 6	INSUFFISANT 4
<b>Compréhension</b>	Le texte est clair et articulé, les idées sont exprimées avec précision et le vocabulaire de base est entièrement adéquat. <i>4/4 - Code C</i>	Le texte, bien qu'il comporte quelques erreurs, est compréhensible et le vocabulaire de base est adéquat. <i>3,2/4 - Code C</i>	Certaines erreurs compromettent la compréhension d'une partie du texte et le vocabulaire de base est à améliorer. <i>2,4/4 - Code C</i>	Le texte est difficile à comprendre et le contenu en est affecté, incluant un vocabulaire pauvre. <i>1,6/4 - Code C</i>
<b>Normes et lexique disciplinaire</b>	Le texte respecte, en tout point ou à de rares exceptions près, le standard attendu de la communication disciplinaire. <i>3/3 - Code D</i>	Le texte respecte, à quelques exceptions près, le standard attendu de la communication disciplinaire. <i>2,4/3 - Code D</i>	Le texte respecte peu le standard attendu de la communication disciplinaire. <i>1,8/3 - Code D</i>	Le texte respecte très peu ou pas le standard attendu de la communication disciplinaire. <i>1,2/3 - Code D</i>
<b>Orthographe d'usage et grammaticale</b>	Il n'y a pas de fautes ou très peu. <i>3/3 - Code O</i>	Il y a présence de certaines fautes. <i>2,4/3 - Code O</i>	Il y a présence de plusieurs fautes. <i>1,8/3 - Code O</i>	Il y a présence d'une quantité de fautes inacceptable. <i>1,2/3 - Code O</i>
<b>PONDÉRATION</b> 10 %				
<b>Note sur 10</b>				

## OUTIL D'AIDE À LA CORRECTION DU FRANÇAIS ORAL ET CODES DE CORRECTION

CODES	C	D	
	<b>COMPRÉHENSION et langage</b>	<b>NORMES, LEXIQUE/GLOSSAIRE DE LA DISCIPLINE</b>	
À évaluer	<b>Vocabulaire de base</b>	<b>Mots, termes et expressions, normes ou conventions propres à la discipline</b>	
Explications	<p>Le choix du vocabulaire de base à évaluer sur sa justesse, la variété, le niveau de langue (soutenu, standard, populaire <a href="#">Info</a>) et la gestion des anglicismes (<a href="#">Info</a>).</p> <p>L'étudiant.e s'exprime d'une façon compréhensible et il est possible de très bien comprendre ce qu'il ou elle veut dire, il ou elle arrive à bien s'exprimer oralement avec un bon langage.</p>	<p>Le vocabulaire, les termes ou expressions sont propres à la discipline.</p>	

## TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL - GRILLE D'ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION ORALE

NIVEAU DE MAÎTRISE DU FRANÇAIS ORAL   ÉVALUATION				
	EXCELLENT 10	APPROPRIÉ 8	PASSABLE 6	INSUFFISANT 4
<b>Compréhension et langage</b>	<p>L'exposé est clair et articulé, les idées sont exprimées avec précision et le vocabulaire de base est entièrement adéquat.</p> <p><a href="#">7/7 - Code C</a></p>	<p>L'exposé, bien qu'il comporte quelques incertitudes et inconstances, est compréhensible et le vocabulaire de base est adéquat.</p> <p><a href="#">5,6/7 - Code C</a></p>	<p>Certaines incertitudes et inconstances compromettent la compréhension d'une partie de l'exposé et le vocabulaire de base est à améliorer.</p> <p><a href="#">4,2/7 - Code C</a></p>	<p>L'exposé est difficile à comprendre et le contenu en est affecté, incluant un vocabulaire pauvre.</p> <p><a href="#">2,8/7 - Code C</a></p>
<b>Vocabulaire technique</b>	<p>L'exposé respecte, en tout point ou à de rares exceptions près, le standard attendu de la communication disciplinaire.</p> <p><a href="#">3/3 - Code D</a></p>	<p>L'exposé respecte, à quelques exceptions près, le standard attendu de la communication disciplinaire.</p> <p><a href="#">2,4/3 - Code D</a></p>	<p>La présentation orale respecte peu le standard attendu de la communication disciplinaire.</p> <p><a href="#">1,8/3 - Code D</a></p>	<p>La présentation orale respecte très peu ou pas le standard attendu de la communication disciplinaire.</p> <p><a href="#">1,2/3 - Code D</a></p>
<b>PONDÉRATION</b> 10 %				
<b>Note sur 10</b>				